

 Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Centre Val-de-Loire	Établissement BODYCOTE SEVESO Seuil Bas Commune de BEAUGENCY (Loiret, 045) n°S3IC : 100.01209
---	--

PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

Adresse : BODYCOTE - ZI Actiloire - 7 rue des germines 45190 BEAUGENCY

Activité : L'établissement BODYCOTE de Beaugency réalise des activités de traitement thermiques à façon des métaux. Il est spécialisé dans le traitement thermochimique par bains de sel massique et superficiel de grande série.

Rubriques ICPE et statut Seveso : L'établissement relève du statut « seuil bas », conformément aux articles L. 515.36 et R. 511-10 à R. 511-12 du code de l'environnement, par règle de dépassement direct au titre de (a rubrique n°4440 et par la règle du cumul dans le cadre de la rubrique 4001 pour les dangers pour la santé et pour l'environnement.

L'appréciation des risques de l'établissement est fondé sur l'étude de dangers dans sa version en date du 4 mars 2012.

Extrait du tableau de classement comprenant uniquement les rubriques avec dépassement direct de la quantité seuil bas :

Rubrique	Régi me	Libellé de la rubrique (activité)	Critère de classement	Seuil et unité
4440	1	A Solides comburants catégorie 1,2 ou 3	SB	50 tonnes
4001	1	A Installations présentant un grand nombre de substances ou mélanges dangereux et vérifiant la règle de cumul seuil bas ou la règle de cumul seuil haut mentionnées au II de l'article R. 511-11	SB	1

RISQUES ASSOCIES A L'ÉTABLISSEMENT (sortant du site)	ENJEUX à proximité
L'étude des dangers retient les accidents majeurs suivants : <ul style="list-style-type: none"> dispersion d'un nuage毒ique suite à une fuite de bouteille de gaz 	Les effets létaux ne sortent pas de l'enceinte de l'établissement et n'impactent pas d'autres bâtiments. Les effets irréversibles sortent de l'enceinte de l'établissement et exposent des terrains non bâties au sud-ouest et la RD918 au nord-ouest

L'ensemble des informations relatives :

- aux dernières inspections conduites par l'inspection des installations classées sur l'établissement ;
- aux modalités d'obtention de toute autre information pertinente, sous réserve des dispositions des articles L. 124-4, L. 124-5 et L. 515-35 du code de l'environnement.

sont accessibles depuis le lien <https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0010001209>

Les informations générales sur la façon dont le public concerné sera averti, si nécessaire (informations adéquates sur le comportement approprié à adopter en cas d'accident majeur) sont accessibles depuis le lien <https://www.loiret.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Securite-et-risques>